

N/REF : 9/12/2024 10H20 C:005046 I:02786
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Lundi 09/12/2024 à 10H20

**ESH LES AJONCS
POUR MANDAT AIGUILLON CONSTRUC
18 BOULEVARD DE LA RESISTANCE
56000 VANNES**

IMMEUBLE : 28 REDON
28 RUE DE REDON
35000 RENNES

Rennes, le 27 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 28 REDON - EHPAD - M. HERMIL 02 99 31 27 30
MOTIF : FUITE LOCAL POUBELLE DE L'EHPAD
Donneur d'ordre : M. C BARRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES CANALISATIONS DANS LE LOCAL POUBELLE
CONSTAT : FUITE SUR ALIMENTATION EAU CHAUDE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS :
DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,65	28,65

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/12	1	67,23	134,46
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48	39,48
TOTAL H.T.				202,59
T.V.A. a 10,00%				20,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>222,84</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.